



**INVESTMENT MANAGEMENT**



**Accimmo Pierre**  
SCPI À CAPITAL VARIABLE

DOCUMENT  
D'INFORMATION  
DU 3<sup>ÈME</sup> TRIMESTRE 2021

**LE MOT DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION**

Accimmo Pierre poursuit ses travaux qui lui permettront d'atteindre un objectif très important : la labellisation ISR (Investissement Socialement Responsable). Votre SCPI vise cette labellisation en 2022.

Pourquoi viser le label ISR immobilier ? Les fonds immobiliers ont été rendus éligibles à la labellisation ISR en octobre 2020 seulement. Ce label valorise les fonds immobiliers intégrant les enjeux ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance), exigeants sur un certain nombre de critères précis touchant aussi bien à la gestion de l'énergie, de l'eau, qu'à la santé et le bien-être des occupants, ou encore le respect de la biodiversité.

Pour les investisseurs et notamment particuliers, le label ISR décerné à un fonds apporte à ce dernier une meilleure lisibilité à tous ceux, de plus en plus nombreux, qui souhaitent donner un sens à leurs investissements. Mais décrocher le label ISR ne constitue pas une fin en soi. Cela marque au contraire un engagement fort, dans le long terme, de s'inscrire résolument dans son temps.

Des audits spécialisés sont lancés sur chacun des actifs de votre SCPI. Ils aideront à formaliser un plan d'actions qui énumérera des travaux à réaliser actif par actif bien sûr, mais aussi les bonnes pratiques d'exploitation à mettre en place. Le travail est lourd mais indispensable. Les équipes de votre société de gestion sont très conscientes de l'enjeu et mettent tout en œuvre pour relever avec succès ce challenge.

**ACTUALITÉ IMMOBILIÈRE**

Une exclusivité a été reçue fin juillet sur un retail park situé en région parisienne pour un montant d'acquisition significatif de l'ordre de 76 M€. L'acquisition pourrait intervenir en fin d'année.

Par ailleurs, une cession a été réalisée sur le trimestre, sur une ligne relativement petite de la SCPI, avec l'immeuble Proxima II à Montreuil (93), pour un montant net vendeur de 5,6 M€ (en quote-part).



Perspective VEFA «Îlot 4B»\* - Nantes (44)

\* Livraison prévisionnelle : 31/12/2022.

**LES INDICATEURS CLÉS DU TRIMESTRE**

**ACTUALITÉ IMMOBILIÈRE**

	<b>2</b>	<b>ENTRÉES</b>	
		POUR UN TOTAL DE LOYERS ANNUALISÉS DE :	225 K€
		ET UNE SURFACE TOTALE DE :	1 310 m <sup>2</sup>

	<b>12</b>	<b>LIBÉRATIONS</b>	
		POUR UN TOTAL DE LOYERS ANNUALISÉS DE :	2 987 K€
		ET UNE SURFACE TOTALE DE :	13 246 m <sup>2</sup>

<b>TAUX D'OCCUPATION FINANCIER (TOF)<sup>(1)</sup></b>		
<b>3T 2021 (JUIL. - SEPT. 2021)</b>		
	<b>LOCAUX LOUÉS (TOF «BRUT»)</b>	<b>91,2 %</b>
	● TOF «ASPIM»	87,5 %
	● LOCAUX LOUÉS EN FRANCHISES DE LOYERS	3,7 %
	<b>LOCAUX VACANTS</b>	<b>8,8 %</b>
	● LOCAUX VACANTS EN TRAVAUX OU SOUS PROMESSE DE VENTE	0,8 %
● LOCAUX DISPONIBLES À LA LOCATION	8,0 %	

	<b>81<sup>(2)</sup></b>	<b>IMMEUBLES À FIN DE TRIMESTRE</b>	
		VS. 30 JUIN 2021	-1

<sup>(2)</sup> dont 1 participation dans l'OPPCI PAPF 1.

<sup>(1)</sup> Rappel : au 1<sup>er</sup> semestre 2020 (6 mois), le TOF «ASPIM» était de 88,2 % et le TOF «BRUT» de 92,8 %.

**MARCHÉ DES PARTS**

	<b>PRIX DE SOUSCRIPTION</b>	205,00 € <sup>(3)</sup>
	<b>VALEUR DE RETRAIT</b>	186,70 € <sup>(3)</sup>
	<b>ÉVOLUTION DU NOMBRE DE PARTS</b>	
	NOMBRE DE PARTS AU 01/07/2021	16 932 741
	NOUVELLES PARTS SOUSCRITES AU 3 <sup>ÈME</sup> TRIMESTRE 2021	+368 555
	RETRAITS COMPENSÉS PAR DES PARTS NOUVELLES AU 3 <sup>ÈME</sup> TRIMESTRE 2021	-108 238
	NOMBRE DE PARTS AU 30/09/2021	17 193 058

<sup>(3)</sup> À compter du 1<sup>er</sup> mai 2021, augmentation des prix de souscription et de retrait des parts, passant respectivement de 203,00 €/part à 205,00 €/part et de 184,87 €/part à 186,70 €/part.



Connectez-vous à votre espace associé pour suivre vos participations ou pour toute autre information :

[www.reim.bnpparibas.fr](http://www.reim.bnpparibas.fr)

## À L’AFFICHE CE TRIMESTRE

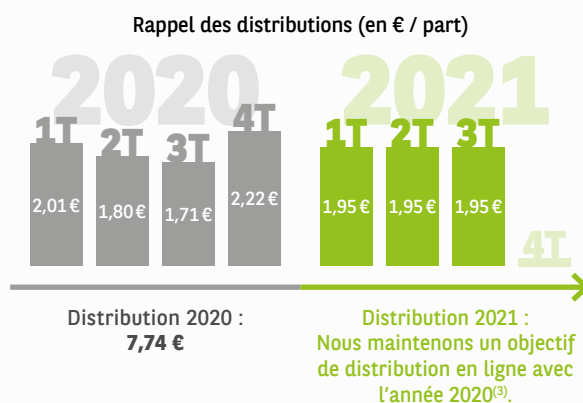
### Appel à candidatures au conseil de surveillance

4 postes de membre de conseil de surveillance est à pourvoir lors de la prochaine assemblée générale annuelle.

Pour faire acte de candidature, conformément aux statuts, tout associé doit détenir au **minimum 100 parts** de la SCPI Accimmo Pierre. Les associés souhaitant présenter leur candidature sont invités à compléter et signer **le dossier de candidature au conseil de surveillance**. Ces documents doivent être adressés **avant le 31 janvier 2022** soit (i) **par courrier recommandé** à l’adresse suivante (cachet de la poste faisant foi) : BNP Paribas REIM France – Service juridique – 167, quai de la Bataille de Stalingrad – 92867 Issy-les-Moulineaux cedex, soit (ii) **par e-mail** (version numérisée desdits documents signés), via notre adresse dédiée : [candidature.scpi@realestate.bnpparibas](mailto:candidature.scpi@realestate.bnpparibas)

## DISTRIBUTION (POUR UNE PART DE PLEINE JOUISSANCE)

DATE DE PAIEMENT	25/10/2021
ACOMPTÉ DU 3 <sup>ÈME</sup> TRIMESTRE 2021, PAR PART	1,95 €
Dont revenus de produits financiers	0,0900 €
Dont revenus de valeurs mobilières <sup>(1)</sup>	-
Prélèvements sociaux sur produits financiers et revenus de valeurs mobilières (17,2%)	0,01548 €
Prélèvement obligatoire à la source sur produits financiers et revenus de valeurs mobilières (12,8%) à titre d’acompte sur l’IR <sup>(2)</sup>	0,01152 €



<sup>(1)</sup> Accimmo Pierre a acquis des immeubles par l’intermédiaire d’un OPCI. L’OPCI perçoit des loyers et distribue des dividendes et des intérêts sur compte courant à la SCPI qui sont taxés, au niveau de l’associé, à 12,8 %, en plus des prélèvements sociaux habituels de 17,2 %. Pour les personnes physiques ou morales non résidentes de France, le taux de prélèvement est fonction de l’État de résidence (une note explicative des prélèvements appliqués à la source est jointe à l’avis de distribution, en cas de versement de dividendes).

<sup>(2)</sup> Sauf cas de dispense justifié.

<sup>(3)</sup> Les prévisions de dividende sont fondées sur la réalisation d’hypothèses de marché arrêtées par la société de gestion et ne constituent en aucun cas une promesse de distribution.

Restez connecté aux actualités et opportunités de BNP Paribas REIM France en vous abonnant à notre Newsletter trimestrielle, depuis notre site internet.

La SCPI ne garantit ni la revente ni le remboursement des parts.

Les associés peuvent consulter le site internet de la société de gestion ([www.reim.bnpparibas.fr](http://www.reim.bnpparibas.fr)) ou appeler le 01 55 65 20 01 (« Relations Clients » de BNP Paribas REIM France).

**Accimmo Pierre, Société Civile de Placement Immobilier à capital variable** - Visa de l’AMF à la note d’information : SCPI n° 09-01 en date du 17 février 2009 et n° 19-32 en date du 20 décembre 2019 – Note d’information actualisée en mars 2021.

**BNP PARIBAS REIM FRANCE** - Société de gestion agréée par l’AMF sous le n° GP-07000031 en date du 1<sup>er</sup> juillet 2007 et du 15 avril 2014 au titre de la directive AIFM. Conformément à la réglementation en vigueur, la société de gestion dispose des fonds propres suffisants, y compris pour couvrir les risques éventuels de la mise en cause de sa responsabilité professionnelle. Les fonctions de gestion financière et/ou des risques assumées par la société de gestion et/ou les fonctions de garde et conservation des actifs de la SCPI assumées par le dépositaire n’ont pas été déléguées.

167, quai de la Bataille de Stalingrad, 92867 Issy-les-Moulineaux cedex

Téléphone : 01 55 65 20 01 (Relation clients) - Site web : [www.reim.bnpparibas.fr](http://www.reim.bnpparibas.fr) - Messagerie : [reim-bnpparibas@realestate.bnpparibas](mailto:reim-bnpparibas@realestate.bnpparibas)

